

Enquête publique

De: Robert BETSEN - FULCHIRON <robert.betsen@fulchiron.com>
Envoyé: mardi 24 février 2026 13:34
À: Enquête publique
Cc: Maxime CASEZ - FULCHIRON; Charline LEBRUN - FULCHIRON; Eloise Lerch
Objet: Enquête publique : observations à l'attention du commissaire enquêteur
Pièces jointes: T-AVP-00-RIEDELSELTZ - PLAN MASSE 2026.02.04.pdf

Indicateur de suivi: Assurer un suivi
État de l'indicateur: Avec indicateur

Bonjour Monsieur,

Représentant la société Fulchiron Alsace, vous voudriez bien trouver en pièce jointe le plan de masse du projet mis à jour ainsi que nos compléments en réponse à l'enquête publique en cours.

- **Modification de l'entrée du site**

La configuration de l'accès au site a été revue afin d'améliorer la lisibilité et la fluidité de la circulation. Le projet final prévoit désormais une entrée unique, en remplacement de la configuration initiale qui en comportait plusieurs points de circulation interne.

Les bâtiments (bureaux et hangars de stockage) ont été repositionnés pour optimiser l'ergonomie d'ensemble.

- **Mise en place de l'enrobé et question du laveur de roues**

L'accès depuis la RD74 jusqu'aux zones de chargement seront entièrement réalisés en enrobé, ce qui limite fortement les risques de dépôt de matériaux sur la voirie départementale.

De plus, les chargements effectués par les engins sur cette surface en enrobé permettra d'éviter les remontées de boues ou de sable.

Une balayeuse interviendra régulièrement, et de manière renforcée en cas de besoin, pour garantir une propreté optimale des accès.

Concernant le laveur de roues :

- son emplacement est maintenu sur le plan afin de conserver une capacité d'évolution future ;
- mais il ne sera pas installé dans l'immédiat, les dispositions d'enrobé et de nettoyage rendant son usage non indispensable à ce stade.

Cette approche permet de concilier **efficacité environnementale immédiate** et **flexibilité pour l'avenir**.

- **Devenir du bâtiment abandonné**

Ce bâtiment n'est plus utilisé dans le cadre de l'exploitation.

Proche de la zone écologique à amphibiens, il accueille désormais des **chiroptères (chauves-souris)** et le site entend le conserver comme refuge favorable aux chauves-souris.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Bien cordialement,

Robert BETSEN

Ingénieur Environnement-Foncier

Vision 0 accident : Travaillons en sécurité, rentrons en bonne santé

LE GROUPE MALABRY SA

FULCHIRON INDUSTRIELLE SAS / SABLIERES DU THIEULIN / FULCHIRON ALSACE

Chemin de Saint Eloi

91720 MAISSE

Tél: 06 70 18 91 48



FULCHIRON

Retrouvez nos équipes et nos sables

les 12, 13 et 14 décembre 2025

Porte de Versailles, Paris

STAND R8

Enquête publique

De: michel@mannheim.fr
Envoyé: mardi 3 mars 2026 10:58
À: Enquête publique
Objet: RE: Lien vers le dossier d'enquête

Merci pour votre intervention et votre message.
Cela fonctionne maintenant ce qui n'était pas le cas lorsque je vous ai écrit.

Bien cordialement,
Michel Mannheim

De : Enquête publique <enquetepublique@cc-pays-wissembourg.fr>
Envoyé : mardi 3 mars 2026 10:23
À : michel@mannheim.fr
Objet : RE: Lien vers le dossier d'enquête

Bonjour,

Le lien fonctionne, pouvez-vous cliquer dessus et copier-coller le mot de passe ci-dessous ?
(Essayez peut-être avec un autre navigateur si ça ne fonctionne pas)

<https://cloud.oteforum.fr/index.php/s/pk7Wpk2SG66zBKc>

Mot de passe : **CCPW_M8 Fulchiron**

Nous avons également créé un QR code sur l'avis d'enquête publique, vous pouvez le scanner ci-joint.

Je reste à votre disposition si ça ne fonctionne pas.

Bien cordialement,

Eloïse LERCH

Chargée de mission urbanisme,
aménagement du territoire

Communauté de Communes du Pays de Wissembourg



4 quai du 24 Novembre
BP 80023
67161 WISSEMBOURG Cedex

Tél. direct : 03 88 05 35 62

De : michel@mannheim.fr <michel@mannheim.fr>
Envoyé : samedi 28 février 2026 22:00
À : Enquête publique <enquetepublique@cc-pays-wissembourg.fr>
Objet : Lien vers le dossier d'enquête

Bonjour,

Je voudrais vous signaler que le lien d'accès vers le dossier d'enquête publique
(<http://cloud.oteforum.fr/index.php/s/3RaB23GFa4sRFfk>) pointe vers une page inexistante :



Merci de faire le nécessaire afin que l'on puisse consulter le document avant la fin de l'enquête.
Bien cordialement,
Michel Mannheim

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Une enquête publique portant sur le projet de modification n°8 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de communes du Pays de Wissembourg se tiendra

du 23 février 2026 à 9h00 au 10 mars 2026 à 17h00 à la

Communauté de communes du Pays de Wissembourg (siège de l'enquête publique)
4 quai du 24 novembre 67160 WISSEMBOURG

La Communauté de communes du Pays de Wissembourg est la personne morale responsable du projet, auprès de laquelle des informations peuvent être demandées. Elle est représentée par M. Serge STRAPPAZON, Président.

Par délibération du 2 février 2026, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg a, à la suite de l'avis conforme de la MRAe Grand Est (N° réception portail : 006544/KK AC PLU), décidé de ne pas réaliser d'évaluation environnementale de la modification n°8 de son Plan local d'Urbanisme intercommunal.

Par décision n°E25000181/67 en date du 8 janvier 2026, Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Strasbourg a désigné Monsieur Francis LAURENT, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Madame Danièle DIETRICH, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Durant l'enquête publique, le dossier de l'enquête publique est consultable

- sur support papier ou sur un poste informatique, **à la communauté de communes du Pays de Wissembourg**, aux jours et heures habituels d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 et le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 ;
- sur support papier **en mairie de Wissembourg** aux jours et heures habituels d'ouverture, soit du lundi, mardi et mercredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30, jeudi de 9h00 à 12h00, vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30, samedi de 9h00-12h00
- sur le site internet suivant : <https://cloud.oteforum.fr/index.php/s/pk7Wpk2SG66zBKc>
Mot de passe : CCPW_M8 Fulchiron



Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations

- **Au siège de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE WISSEMBOURG**
Le lundi 23 février 2026 de 10h00 à 12h00
Le mardi 10 mars 2026 de 15h00 à 17h00
- **En mairie de WISSEMBOURG**
Le samedi 7 mars 2026 de 10h00 à 12h00

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra transmettre ses observations et propositions :

- soit en les consignant sur le registre d'enquête coté et paraphé par le commissaire enquêteur et déposé à la communauté de communes et à la mairie de Wissembourg ;
- soit en les adressant par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur au siège de l'enquête publique :

Communauté de Communes du Pays de Wissembourg –
Monsieur Francis LAURENT commissaire enquêteur – PLU intercommunal
4 Quai du 24 Novembre – BP 80023 – 67161 Wissembourg Cedex

- soit en les adressant par voie électronique à l'adresse suivante : enquetepublique@cc-pays-wissembourg.fr
L'objet du message devra comporter la mention "Enquête publique : observations à l'attention du commissaire enquêteur".

Au terme de l'enquête publique, après étude des demandes formulées lors de celle-ci, des avis des personnes publiques associées et de l'avis du commissaire-enquêteur, le projet de modification n°8 du PLU sera éventuellement modifié puis approuvé par le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg.

Enquête publique

De: Philippe Merkling <pmerkling@gmail.com>
Envoyé: samedi 28 février 2026 23:02
À: Enquête publique
Objet: CONTRIBUTION À L'ENQUÊTE PUBLIQUE :Modification n°8 du PLUi

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je vous sollicite afin de prendre en considération la présente contribution,

La modification n°8 du PLUi vise à adapter le règlement du secteur NC (carrière Fulchiron) pour permettre l'implantation d'une nouvelle usine de lavage et de constructions annexes, dont une aire de stationnement pour véhicules légers

Le règlement modifié ne comporte cependant, aucune disposition spécifique concernant l'aménagement paysager et la perméabilité de cette aire de stationnement dans le secteur NC.

Il est proposé d'ajouter un article 13-NC au chapitre N (Dispositions applicables aux zones naturelles et forestières) du règlement du secteur de Wissembourg-Altenstadt. Voir proposition de rédaction plus bas. L'inscription de ces éléments dans le règlement du PLUi constitue donc une **simple formalisation juridique** de bonnes pratiques déjà affichées par le maître d'ouvrage, et offre une garantie de continuité de ces engagements dans la durée.

Le dossier met en évidence les engagements forts de la société Fulchiron en matière environnementale. Les courriers de BUFO et de la LPO joints au dossier soulignent le caractère **exemplaire** de la collaboration entre Fulchiron et les associations naturalistes, ainsi que la prise en compte effective des enjeux de biodiversité sur le site. La réduction des rotations de Poids-Lourds entre Riedseltz et Hatten sera remarquable de tout point de vue. Ce projet apparaît totalement vertueux.

La formalisation, dans le règlement du PLUi, de prescriptions pour la plantation d'arbres d'ombrage et de dé-imperméabilisation partielle des parkings VL ne crée donc pas de contrainte nouvelle disproportionnée pour l'exploitant : elle **acte simplement dans le droit commun du PLUi des pratiques déjà portées par le projet** et en garantit la pérennité, y compris en cas d'évolution de l'exploitation.

Proposition :

Article 13-NC – Aménagement paysager et gestion des eaux pluviales des aires de stationnement de véhicules légers

1. Les aires de stationnement pour véhicules légers créées ou réaménagées dans le secteur NC doivent être conçues de manière à limiter l'imperméabilisation des sols, favoriser l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle et réduire l'impact paysager des véhicules.

2. Au moins 30% de la surface totale des aires de stationnement VL (hors voies de circulation internes) doit être réalisée en revêtements perméables ou semi-perméables (dalles engazonnées, pavés drainants, grave compactée ou matériaux équivalents), directement connectés à des zones de pleine terre.
3. Les aires de stationnement VL doivent être plantées d'arbres de haute tige à feuillage caduc, privilégiant des essences locales. Il sera planté au minimum un arbre pour 4 places de stationnement, répartis de manière homogène à l'intérieur ou en périphérie immédiate des aires de stationnement.
4. Les plantations devront être maintenues en bon état sanitaire et remplacées en cas de dépérissement ou de mortalité, pendant toute la durée d'exploitation des installations du secteur NC.

Ma deuxième contribution concerne la modification du projet signalée par une contribution de la société Fulchiron. Transparence exemplaire de la société Fulchiron.

Le plan modifié du projet introduit la mise en place d'une réserve d'eau incendie d'eau incendie à l'entrée du site.

Je propose d'inclure dans le règlement de la zon NC :

Proposition :

Article X-NC – Réserve d'eau incendie - Moustiques

Toute réserve d'eau destinée à la défense incendie doit être conçue et gérée de manière à limiter la stagnation de l'eau pour limiter au maximum la reproduction et la prolifération des moustiques, en particulier du moustique tigre (*Aedes albopictus*).

Les solutions suivantes sont à privilégier, sous réserve des exigences des services d'incendie et de secours : réservoirs fermés ou couverts, dispositifs de protection (couvercles, caillebotis, filets), systèmes assurant une circulation minimale de l'eau et, le cas échéant, recours à des méthodes de lutte **biologique** (par exemple larvicides biologiques autorisés ou auxiliaires naturels adaptés), dans le respect de la réglementation sanitaire et environnementale en vigueur.

Le propriétaire ou l'exploitant de la réserve est tenu d'en assurer l'entretien régulier (contrôle des dispositifs de protection, curage si nécessaire) et de mettre en œuvre toute mesure qui contribuera à l'objectif de contrôler la multiplication des moustiques.

Très cordialement,

Philippe Merklings
67250 Kutzenhausen

Enquête publique

De: grausslisa@orange.fr
Envoyé: dimanche 1 mars 2026 14:28
À: Enquête publique
Cc: grauss.joel@orange.fr
Objet: A l'attention du commissaire enquêteur - PLU intercommunal

Madame, Monsieur,

Habitante route de Wissembourg à Trimbach, je subis chaque jour un trafic incessant de camions. Cela provoque un bruit constant, des files de voitures, une dégradation importante de la chaussée et une forte baisse de notre qualité de vie.

Plusieurs camions se sont déjà renversés sur cet axe, ce qui rend la situation particulièrement inquiétante en matière de sécurité. Par ailleurs, la dégradation de la route engendre des coûts pour la collectivité, donc pour les contribuables. Ce trafic intensif est également préoccupant d'un point de vue environnemental : il contribue à la pollution et au réchauffement climatique en raison des émissions générées.

Je souhaite exprimer mon mécontentement et demander que des mesures concrètes soient prises pour réduire ces nuisances.

Cordialement,
Lisa & Joël Grauss

Enquête publique

De: michel@mannheim.fr
Envoyé: mardi 3 mars 2026 16:53
À: Enquête publique
Objet: Contribution à l'enquête publique - Modification n°8 du PLUi de la CCPW

Indicateur de suivi: Assurer un suivi
État de l'indicateur: Avec indicateur

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Après lecture attentive de la notice de présentation relative à la modification n°8 du PLUi de la CCPW, je tiens tout d'abord à exprimer mon avis favorable sur ce projet.

Je souhaite toutefois formuler une observation concernant l'intégration paysagère du site. Dans le volet consacré à la préservation du paysage, il est uniquement mentionné la réalisation d'un merlon végétalisé au nord. Si cette mesure va dans le bon sens, elle me semble néanmoins partielle au regard des enjeux d'insertion paysagère globale du projet.

Afin de renforcer la qualité de l'intégration visuelle et de préserver les perspectives environnantes, il me paraîtrait pertinent de prévoir également la plantation d'un rideau d'arbres à l'Est du site. Composé d'essences locales et d'une hauteur adaptée, ce dispositif permettrait de masquer efficacement les nouvelles installations visibles depuis la départementale 263, tout en contribuant à la continuité écologique et à l'amélioration du cadre paysager.

Cette mesure complémentaire participerait à une meilleure acceptabilité du projet par les riverains et à une insertion plus harmonieuse dans son environnement.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à cette contribution et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Michel Mannheim

6 rue du maire Rupp
67160 STEINSELTZ



Enquête publique

De: Nicolas Roehrig <nicolas.roehrig@orange.fr>
Envoyé: lundi 9 mars 2026 13:10
À: Enquête publique
Objet: Enquête publique : observations à l'attention du commissaire enquêteur

Indicateur de suivi: Assurer un suivi
État de l'indicateur: Avec indicateur

Monsieur,

Dans le cadre de l'enquête publique concernant votre projet, je souhaite vous faire part de plusieurs interrogations et inquiétudes.

J'habite rue des Tulipes à Riedseltz, à environ 700 mètres à vol d'oiseau du site concerné.

Ma première crainte concerne les nuisances sonores.

À l'heure actuelle, nous entendons déjà le passage et l'activité des tracteurs et les camions. Je m'interroge donc sur le niveau de nuisance sonore que pourrait générer le site de nettoyage, et notamment sur les horaires d'exploitation. Est-il prévu un fonctionnement en horaires décalés de type 2x8, en particulier pendant les saisons plus chaudes ?

Ma deuxième crainte concerne la projection de sable.

Je m'interroge sur les risques de projection ou de dispersion de sable pouvant atteindre les habitations voisines, notamment les toitures, panneaux solaires, vitres ou encore le mobilier extérieur.

Ma troisième préoccupation concerne l'impact visuel du projet.

La hauteur annoncée de l'installation, d'environ 23 mètres, soulève des questions quant à son intégration dans le paysage et à son impact visuel pour les riverains.

Enfin, je souhaiterais savoir s'il ne serait pas possible d'envisager une implantation différente de la station de lavage, par exemple à la hauteur de l'ancien hangar ou entre celui-ci et la voie rapide D263.

Une telle implantation permettrait probablement de limiter l'impact visuel depuis Riedseltz, ainsi que les éventuelles nuisances sonores et les problèmes liés à la poussière.

Je vous remercie par avance pour les précisions que vous pourrez apporter sur ces différents points.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Nicolas Roehrig

Enquête publique

De: Tania Braun <tania.braun9@gmail.com>
Envoyé: lundi 9 mars 2026 22:41
À: Enquête publique
Objet: A l'attention du commissaire enquêteur -PLU intercommunal
Pièces jointes: 20260309222502.pdf

Indicateur de suivi: Assurer un suivi
État de l'indicateur: Avec indicateur

Madame, Monsieur le Commissaire enquêteur,

Veillez trouver en pièce jointe une pétition relative au projet de PLU intercommunal.
Pour le projet de station de lavage de sable à Riedseltz.

Je vous remercie de bien vouloir en prendre connaissance et de l'intégrer au dossier de l'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.

Tania Kreiss








DÉCLARATION DE SOUTIEN








Nous, soussignés, déclarons soutenir la modification du PLUi visant à permettre l'implantation d'une station de lavage de sable à Riedseltz.

Ce projet présente un intérêt direct pour la commune de Trimbach, notamment en matière de réduction du trafic de poids lourds, d'impact environnemental, de sécurité routière, d'usure des voiries et de nuisances pour les riverains.

Par la présente, nous exprimons officiellement notre position favorable à la réalisation de ce projet.

Fait à TRIMBACH
Le 05/03/2026

Nom Prénom	Adresse	Signature
KREISS Tamia	3 rue des Vergers 67470 Trimbach	
GROLL Michaël	6 rue de l'église 67470 Trimbach	
ROHMER Sandra	12 Route de Bull 67470 TRIMBACH	
HAENNEL Viviane	34 rue principale 67470 TRIMBACH	
SCHWARTZ Yvan	3A impasse des prés 67470 TRIMBACH	
STEF Anthony	3 rue de la Haute Vienne 67470 TRIMBACH	
Heintz Ludovic	15 Impasse du Puits 67470 TRIMBACH	

Nom Prénom	Adresse	Signature
Menich Stella	7 impasse du Puits 67470 Trimbach	
Schneider Thierry	10 impasse du Puits 67470 Trimbach	
Friedmann Fabrice	Arte de Wissembourg	
HERGERT Maxime	1 rue Peyrat de Bellec 67470 TRIMBACH	
Posin Adeline	4 rue Peyrat de Bellec 67470 TRIMBACH	
ZIMMERMANN Clarisse	9, impasse du Puits 67470 TRIMBACH	
Rofnitsch Sylvie	11, rue des Lilas 67470 TRIMBACH	

Francis LAURENT
Commissaire enquêteur

PREMIERE JOURNEE

Les 23 février de 9h heures à 17h heures
ouverture de l'enquête publique -

Observations de M⁽¹⁾

Le 23 février 2016 à 10h ouverture de la 1^{er} permanence

1) M. KREBS Damien - Passage pour information
n'ayant pas de rapport avec la modification
(construction d 1 hangar en zone A₂)

2) M. Richard René / Maire de Rederselt
de Feuille en annexe 1

Fin de l'enquête publique
le 10 mars à 17h

Francis LAURENT
Commissaire Enquêteur

⁽¹⁾ Pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre ou adressez-vous directement au commissaire-enquêteur.

Synthèse enquête publique : Fulchiron. Retour commune de Riedseltz

Le 10.03.2026

Points :

Poussières de silice

Pollution aérienne

Quand certaines conditions sont réunies il y a de fort soulèvement de silice. Les grains étant très légers ils sont transportés sur plusieurs centaines de mètres jusqu'aux habitations proches

Sècheresse

Vent d'Est

Déplacements de véhicules dans le périmètre de la sablière

Mise en place de moyens pour mesurer, cette pollution aux poussières. Voir alerter les riverains ainsi que les salariés. Définir avec les autorités de la commune les modalités.

Pollution de la RD

Le sable reste collé aux roues des camions, se dépose sur la RD.

Salissures

Risque de dérapage

Moyens actuels mis en place conviennent, le projet intègre une amélioration importante, partie goudronnée dans le site avec lavage des roues. Mais il faut que les consignes soient appliquées.

Pollution lumineuse et bruits

Lumières :

Eclairage minimal de nuit / Ne pas sur éclairer.

Protection périphérique plantation d'arbres sur des merlons ceinturant le site (Prévu)

Bruits :

La nuit les bruits portent loin, limiter les sources.

Plantations d'arbres en périphérie

Entretien et élagages

Les arbres plantés en périphérie doivent être entretenus, les parcelles voisines ne doivent pas subir des nuisances (Chutes et réaliser des élagages préventifs) plus particulièrement les chemins ruraux de l'association foncière. Les modalités sont à définir contractuellement avec l'AF.